

Le public concerné :

Le CAMSP polyvalent de Tournon sur Rhône accueille les enfants de 0 à 6 ans et leur famille présentant un déficit sensoriel, moteur ou mental, un retard de développement, une maladie.

Horaires d'ouverture

Le secrétariat du CAMSP est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 17h et les vendredis de 8h à 12h

Equipe pluriprofessionnelle composée de

Directrice

Médecin pédopsychiatre, directeur médical

Médecin pédiatre

Médecin de rééducation fonctionnelle

Psychologue

Orthophoniste

Psychomotricienne

Assistante sociale

Educatrice spécialisée

Kinésithérapeute

Ergothérapeute

Secrétaires



Il peut faire appel à d'autres praticiens si nécessaire.

Les missions

** La prévention et le dépistage

En partenariat avec les services extérieurs, elle permet une action très précoce aussi bien pour le dépistage que pour l'annonce du handicap et l'élaboration du projet d'aide personnalisée pour l'enfant et sa famille.

** L'accompagnement de la famille

Le Camsp accompagne, écoute, informe la famille sur un plan médical, social, éducatif et psychologique. La fratrie est aussi prise en compte.

** Le suivi

Il s'adresse à l'enfant pour l'aider le plus possible à développer son potentiel et à faire face à ses difficultés par le biais d'une prise en soins globale. Les séances peuvent être individuelles ou en groupe. Ce travail se fait avec la participation des parents.



Le fonctionnement



** La famille elle-même prend contact avec le CAMSP (éventuellement sur les conseils de personnes relais) pour un 1^{er} rendez-vous auprès de la directrice, du médecin pédiatre et du médecin pédopsychiatre et/ou de la psychologue. Dans un deuxième temps, un rendez-vous est proposé avec l'assistante sociale.

** A l'issue de ces premiers contacts, une réunion d'équipe propose

- soit une période d'observation et de bilans avec les différents thérapeutes.
- soit une orientation sur une structure plus adaptée.

** A l'issue de ces bilans, un protocole de soins et de prise en charge est proposé et discuté avec la famille, cette dernière décide d'inscrire ou non son enfant au CAMSP

** Une réunion de synthèse tous les 6 mois prend acte des évolutions de l'enfant et adapte le projet.

** La présence régulière de l'enfant est indispensable, l'implication des parents est aussi fondamentale.

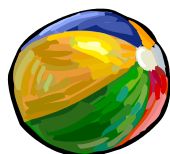
** Le partenariat

En accord avec les parents, un contrat avec l'école, la crèche, et/ou les autres partenaires est pris afin de constituer un réseau coordonné autour de l'enfant.

Le financement

** La prise en charge de l'enfant est assurée à 100% et n'entraîne pas de dépenses pour les familles.

** Pour son financement, le CAMSP reçoit une dotation globale versée par les caisses d'assurance maladie pour 80 % et par le Conseil Général de l'Ardèche pour 20 %.



L'association gestionnaire

La fédération APAJH est une fédération nationale regroupant des associations départementales.

L'association APAJH Ardèche gère

- Sur Annonay : un CAMSP, un SESSAD², un CMPP³
- Sur Aubenas : un CAMSP et un CMPP
- Sur Tournon : un CMPP et un SESSAD en plus de notre CAMSP

¹ Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

² Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

³ Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Déclaration des droits de l'enfant (20 novembre 1989)

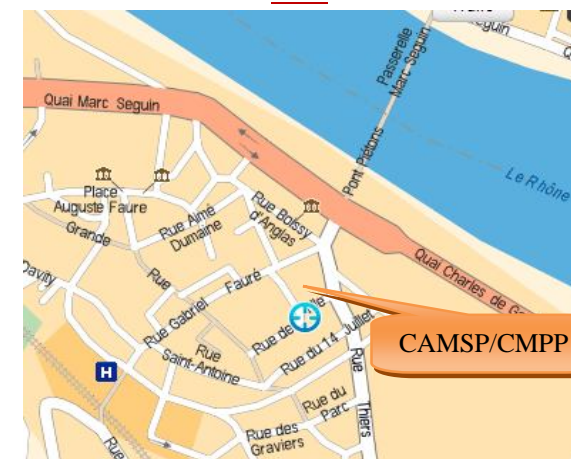
Article 5 :

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Article 23 :

« Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans les conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »

Le Plan



camsp.tournon@apajh07.fr
Tél. 04 75 07 00 54
Fax 04 75 07 81 84
www.apajh07.fr

5,
rue
de L'île
07300
Tournon